



Monsieur Le Maire de Sahurs
Mairie de Sahurs
Place Maurice Alexandre
76113 SAHURS

Sahurs le 14 avril 2012.

Lettre déposée en Mairie.

Monsieur Le Maire,

Mercredi 11/04/2012, je me suis présenté en mairie vers 15h30 afin de visualiser les comptes-rendus de la commission "cadre de vie" de l'année 2010 – 2011 – 2012.

Reçu par M. PASQUIS premier adjoint, celui-ci m'a informé et affirmé ne pas avoir connaissance de tels documents stockés en mairie ; il m'a demandé de formuler ma demande à M. LEGRAND.

J'ai fait part de mon étonnement à M. PASQUIS sachant que ce type d'écrit est archivé en mairie et non pas chez le responsable de la commission.

J'ose penser M. Le Maire, que cette réponse n'était pas prétexte à donner un refus caractérisé au Président d'une association inscrite en préfecture, de visualiser une documentation en relation directe avec son objet.

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2011 prescrivant la modification simplifiée du POS approuvé le 7 juin 1985, visant à autoriser dans le sous secteur NDa la réalisation d'installations, équipements et ouvrages techniques d'intérêt collectif à usage photovoltaïque nécessaire au fonctionnement des services publics,

Ma démarche en mairie consistait également à connaître les dates ou bien prévisions de dates d'affichage de ladite délibération, de l'exposition publique avec la mise à disposition du dossier en mairie, de la mise à disposition du registre destiné aux observations de toute personne intéressée et ayant à agir et de l'affichage spécial dans la presse locale de l'avis au public mentionnant l'objet de la modification simplifiée ainsi que les détails s'y rattachant.

M. PASQUIS m'a déclaré qu'à ce jour, la délibération faisait toujours l'objet d'une consultation des services préfectoraux, que le document réceptionné en préfecture le 8/12/2011 n'était pas revenu en mairie, et que de conséquence, aucune date n'était arrêtée.

Je vous informe avoir pris note de ces informations et que, je me réserve le droit d'en communiquer la teneur aux membres de notre association lors de l'assemblée générale.

Compte tenu des éléments ci-dessus rapportés, je vous demande M. Le Maire de bien vouloir,

- Permettre aux membres du bureau de notre association, de visualiser les comptes-rendus de la commission "cadre de vie" de la commune de Sahurs des années 2010 – 2011 – 2012, en les mettant à notre disposition,
- De nous communiquer lorsque vous en aurez connaissance, les dates des différents affichages, exposition publique, mise à disposition du registre et affichage dans la presse locale pour ce qui concerne la consultation populaire.

Connaissant votre attachement au dialogue et dans l'attente de votre réponse,

Croyez Monsieur Le Maire, en nos salutations respectueuses.

Pierre Lebrun, Président.